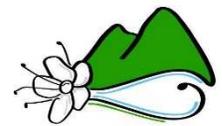


CORPORATION MUNICIPALE DE SAINT-URBAIN
ORDRE DU JOUR
ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU CONSEIL
DE LUNDI 13 DÉCEMBRE 2021 À 19h30



Ouverture de l'assemblée

1. Ordre du jour

- 1.1 Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de Saint-Urbain, tenue le lundi 13 décembre 2021, à dix-neuf heures trente (19h30) au lieu habituel des délibérations;

2. Procès-verbal

- 2.1 Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de Saint-Urbain, tenue le lundi 15 novembre 2021, à dix-neuf heures trente (19h30) au lieu habituel des délibérations;
- 2.2 Adoption du procès-verbal de correction du 24 novembre 2021;

3. Trésorerie

- 3.1 Résolution du conseil municipal pour approuver les comptes à payer du mois de novembre au montant de 348 830.47 \$ et 24 300.61 \$ en salaire;
- 3.2 Affectation d'un montant de 64 000 \$ pris à même la réserve entretien de chemin pour des travaux de construction et de réparation des routes municipales;
- 3.3 Dépôt du rapport d'audit de conformité – adoption du budget et adoption du Programme triennal d'immobilisation (PTI);

4. Voirie et infrastructures

- 4.1 Attestation de réalisation des travaux dans le cadre de la subvention accordée pour l'amélioration du réseau routier (Programme d'aide à la voirie locale – Volet Projets particulier d'amélioration Circonscription PPA-CE;
- 4.2 Ruisseau de la Loutre - Décompte finale et libération de la retenue à Les Construction St-Gelais inc. au montant de 92 270.03 \$ (plus taxes) pour les travaux de réfection de ponceau dans le rang St-Jean-Baptiste (Ruisseau de la Loutre);
- 4.3 Prolongement du réseau d'égout – rue St-Edouard – Contrat à monsieur Philippe Harvey, ing. de Harp Consultant, afin de le mandater à préparer et à soumettre le demande de C.A. au MELCC et à présenter tout engagement en lien avec cette demande dans le projet du prolongement du réseau d'égout sur la rue St-Edouard;
- 4.4 Prolongement du réseau d'égout – rue St-Edouard - Résolution pour mandater Philippe Harvey, ing. de Harp Consultant à transmettre au MELCC, au plus tard 60 jours après la fin des travaux, une attestation signée quant à la conformité des travaux avec l'autorisation accordée dans le projet de prolongement du réseau d'égout sur la rue St-Edouard;
- 4.5 Développement au Cœur du Village – phase 2 – Contrat à monsieur Philippe Harvey, ing. de Harp Consultant, afin de le mandater à préparer et à soumettre le demande de C.A. au MELCC et à présenter tout engagement en lien avec cette demande dans le projet du prolongement du Cœur du village phase 2;
- 4.6 Développement au Cœur du Village – phase 2 - Résolution pour mandater Philippe Harvey, ing. de Harp Consultant à transmettre au MELCC, au plus tard 60 jours après la fin des travaux, une attestation signée quant à la conformité des travaux avec l'autorisation accordée dans le projet du développement au Cœur du Village - phase 2;

5. Incendie et sécurité publique

5.1 Aucun point à l'ordre du jour;

6. Urbanisme

6.1 Aucun point à l'ordre du jour;

7. Loisirs et culture

7.1 Aucun point à l'ordre du jour;

8. Résolution à caractère général

8.1 Acceptation de la soumission de STELEM au montant de 4 196.33 \$ (taxes incluses) pour l'acquisition du détecteur de fuite avec les autres municipalités dans le programme inter municipal;

8.2 Autorisation à madame Claudette Simard, mairesse et monsieur Gilles Gagnon, directeur général, à signer l'offre d'achat dans le projet d'acquisition de la Résidence Au Gré du temps;

9. Avis de motion

9.1 Avis de motion dans le but d'adopter un règlement d'emprunt numéro 373 décrétant une dépense de 740 000 \$ pour les travaux de la phase 2 du développement au Cœur du village;

10. Règlement

10.1 Adoption du règlement numéro 368 fixant la rémunération des membres du conseil;

10.2 Adoption du règlement numéro 369 au montant de 390 000 \$ décrétant des dépenses en immobilisations (parapluie);

10.3 Adoption du règlement numéro 370 affectant un immeuble de la réserve de la Municipalité à des fins industrielles, conformément à la Loi sur les immeubles municipaux;

10.4 Adoption du règlement numéro 371 décrétant une dépense de 2 965 000 \$ pour les travaux de prolongement des infrastructures du réseau d'égout sur la rue St-Édouard Sud;

10.5 Adoption du projet de règlement d'emprunt numéro 373 décrétant une dépense de 740 000 \$ pour les travaux de la phase 2 du développement au Cœur du village;

11. Autres

11.1 Correspondance :

11.2 Affaire nouvelle;

11.3 Représentations des membres du conseil;

11.4 Période de questions;

11.5 Levée de l'assemblée.